



**M A I R I E**  
1 place de la Mairie  
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE  
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : [contact@champagne-saint-hilaire.fr](mailto:contact@champagne-saint-hilaire.fr)  
Site internet : [www.champagne-saint-hilaire.fr](http://www.champagne-saint-hilaire.fr)

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 20 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

**Date de convocation** : le 12 juin 2023

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, M. Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, Mme Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : MM. Éric INGWILLER, Vincent COISCAUD

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. Éric INGWILLER donne pouvoir à M. Thomas LHOMMEAU et M. Vincent COISCAUD donne pouvoirs à Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON.

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

## ❧ PROCÈS-VERBAL du 20 juin 2023 ❧

### 0. Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2023

Le procès-verbal est lu par les membres présents du conseil municipal.

### 1. Informations sur les décisions prises par le Maire

RAS

### 2. Présentation du projet agrivoltaïque AGRO SYNERGIE de l'entreprise VALECO par Monsieur LAVAUD

Un projet agrivoltaïque est développé sur plusieurs communes du Civraisien et sur Usson-Du-Poitou. Le premier projet de l'entreprise s'est développé à Lunel (34) avec des moutons en pâturage. Un autre projet se situe autour de Limoges.

L'entreprise est adhérente au pôle de développement national.

600 ha sur 6 zones ont été étudiés, au final après étude avec les agriculteurs et les élus, 150 ha ont été retenus. Pour Champagné-Saint-Hilaire, 93 ha sont concernés avec 3 exploitants autour du site de la Fontenille. La Chambre d'Agriculture accompagne ces études. Les zones humides seront exclues.

Les ancrages de panneaux sont prévus en mono pieu pour favoriser le passage des engins agricole et celui des animaux. Les études environnementales ont débuté en janvier et permettront dès septembre de redimensionner le projet. La CA86 accompagne techniquement les éleveurs concernés.

Une surface de démonstration sera implantée courant septembre 2023 pour vérifier l'acceptabilité par les animaux et aussi la facilité de travail par les agriculteurs. Le raccordement électrique se fera sur le transformateur de La Fontenille. Une convention de servitude de passage sera proposée.

Un plan de communication est prévu et il sera distribué des prospectus d'information et une réunion en Mairie est prévue. Une communication sur le bulletin municipal est possible. Pour la participation financière, c'est principalement l'IFER qui revient partiellement à la commune (20%) et la taxe sur le bâti.

Une indemnité de servitude est prévue pour l'utilisation des voiries.

Le capital est ouvert à de l'actionnariat. La commune peut intégrer ce projet par une entrée au capital par détention de parts. Les particuliers peuvent intégrer par une participation obligataire rémunérée.

La fixation des pieux est prévue en pieu battu ou avec un minimum de béton suivant les caractéristiques du sol.

Le projet, s'il se développe complètement, nécessitera un raccordement vers un poste source.

Les conventions de coactivités sont validées avec les exploitants et les propriétaires par des baux emphytéotiques pour l'exploitation avec démantèlement à terme de l'exploitation.

L'investissement de départ est de 400 000€ à 500 000€ du MWc. Champagné-Saint-Hilaire pourrait être concerné par environ 60 MWc. Nous travaillons avec des acteurs privés, sans aucune subvention de l'État.

Une proposition de dates de présentation aux habitants sera faite par l'entreprise pour septembre ou octobre.

### **3. Présentation du projet agrisolaire « Les Pierrières des communaux » de l'entreprise NEOEN par Monsieur CONWAY**

- L'entreprise NEOEN développe localement sur la Corrèze et la Vienne principalement des projets photovoltaïques au sol et quelques parcs éoliens. 3 sites sont aménagés pour des unités de stockage (Batteries). Le projet est déposé depuis deux mois (permis de construire) et est initié depuis 2021.

Le projet est étudié pour 17MWc sur environ 35ha. Le raccordement se ferait sur le site du Laitier qui correspondrait à la puissance disponible localement.

Monsieur Ludovic SAPIN, agriculteur sur Romagne souhaite rapprocher son activité de son siège d'exploitation et ce projet y contribue. L'éleveur mettra des moutons sur ces terres pour valoriser l'ensemble de l'exploitation. Les études sont déposées aux services instructeurs. Une enquête publique viendra étayer ce dossier.

L'énergie sera directement revendue à un acteur privé.

La zone présente plusieurs points humides qui ont été évitées pour construire le projet. Seuls 17ha de panneaux seraient implantés sur les 34 ha clôturés.

Environ 1 ha sont consacrés aux accès et aux services incendie.

Le matériel agricole permettra l'entretien des terrains. Environ 200 brebis seront en production sur ces espaces. Le projet agricole est équivalent aux productions en places actuellement sur ces parcelles.

Une plantation de haie est prévue pour masquer le site de Château Ringuet.

Un bail emphytéotique vient valider le projet à terme pour l'ensemble des protagonistes.

Les retombées fiscales pour la commune sont principalement l'IFER et les taxes foncières. Une indemnisation est prévue pour l'utilisation de la voirie et son renforcement. NEOEN fera une proposition à la commune.

L'objectif de mise en fonctionnement est l'année 2027.

La participation à l'entrée au capital du projet par la commune est possible mais nous n'en connaissons pas encore tous les points d'application. Monsieur CONWAY nous donnera les renseignements dans les jours qui suivent, nous devons répondre sous 2 mois à compter de la réception du courrier.

Le 5 juillet 2023, le conseil municipal se prononcera sur la possibilité d'entrée au capital.

- Nous avons reçu le 08 juin 2023 un courrier de la part de Guillaume DECAEN, Directeur Développement dans l'entreprise NEOEN qui nous informe sur la création d'une société par action simplifiée pour le projet photovoltaïque. Ce courrier a été transmis aux conseillers le 13 juin 2023 pour consultation.

Ci-dessous le courrier :



A l'attention de :

Monsieur le Maire – Gilles Bosseboeuf

**Référence :** Projet agrivoltaïque sur la commune de Champagné-Saint-Hilaire

**Objet :** Information – Article L. 294-1 III bis du Code de l'énergie – Création d'une société par actions simplifiée destinée à porter le projet photovoltaïque susmentionné

**Affaire suivie par :** Rory CONWAY

LRAR n° 1A 196 150 8723 8

A Paris, le 11/05/2023,

Monsieur le Maire,

Premier producteur indépendant français d'énergies renouvelables, la société Neoen développe, construit, finance, et exploite des installations de production d'électricité d'origine renouvelable, solaire, éolienne, et de stockage d'électricité, en France et à l'étranger.

Depuis 2021, la société Neoen développe un projet de parc photovoltaïque d'une puissance de 17 MW sur la commune de Champagné-Saint-Hilaire (86). Dans le cadre de ce développement, la société Neoen envisage aujourd'hui la création d'une société qui détiendra les droits et les autorisations administratives du projet photovoltaïque précité.

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a créé un article L.294-1.III bis du code de l'énergie qui dispose :

*« III bis.- Les associés ou les actionnaires souhaitant constituer l'une des sociétés mentionnées aux I ou II du présent article en informent le maire de la commune d'implantation du ou des projets et le président de l'établissement public de coopération intercommunale d'implantation du ou des projets, au plus tard deux mois avant la signature des statuts, afin de leur permettre de proposer une offre de participation au capital mentionnée aux mêmes I et II.*

*Les associés ou les actionnaires souhaitant vendre une participation en capital prévue auxdits I et II en informent le maire de la commune d'implantation du ou des projets et le président de l'établissement public de coopération intercommunale d'implantation du ou des projets, au plus tard deux mois avant la vente, afin de leur permettre de proposer une offre d'achat de cette participation.*

*La constitution ou la vente mentionnée aux deux premiers alinéas du présent III bis peut intervenir avant l'expiration du délai de deux mois mentionné aux mêmes deux premiers alinéas lorsque la commune d'implantation du ou des projets ou l'établissement public de coopération intercommunale d'implantation du ou des projets a fait connaître sa décision de ne pas présenter d'offre. Le silence de la commune ou de l'établissement, à l'expiration d'un délai de deux mois, vaut refus de la demande. »*

En conséquence, nous **vous informons par la présente de la prochaine création d'une société par actions simplifiée qui détiendra les droits et les autorisations administratives du projet photovoltaïque susvisé.**

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**Guillaume DECAEN**

Directeur Développement France

## 4. Énergies renouvelables

### 4.1. Projets éoliens à Champagné-Saint-Hilaire (86160)

#### 4.1.1. Projet éolien du Camp Briançon- Energy Team

Nous avons reçu le 09 juin 2023 un mail de Baptiste VOINEAU, Chargé de construction pour l'entreprise Energie Team.

- Proposition de Monsieur VOINEAU de visite le 29/06/2023 à 10h pour le coulage des plateformes, qui sera présent ?
- Dernier compte-rendu de chantier

#### Planning :

**Lot terrassement :** poutres de rives terminées

**Lot génie civil :** début des terrassements des massifs S22

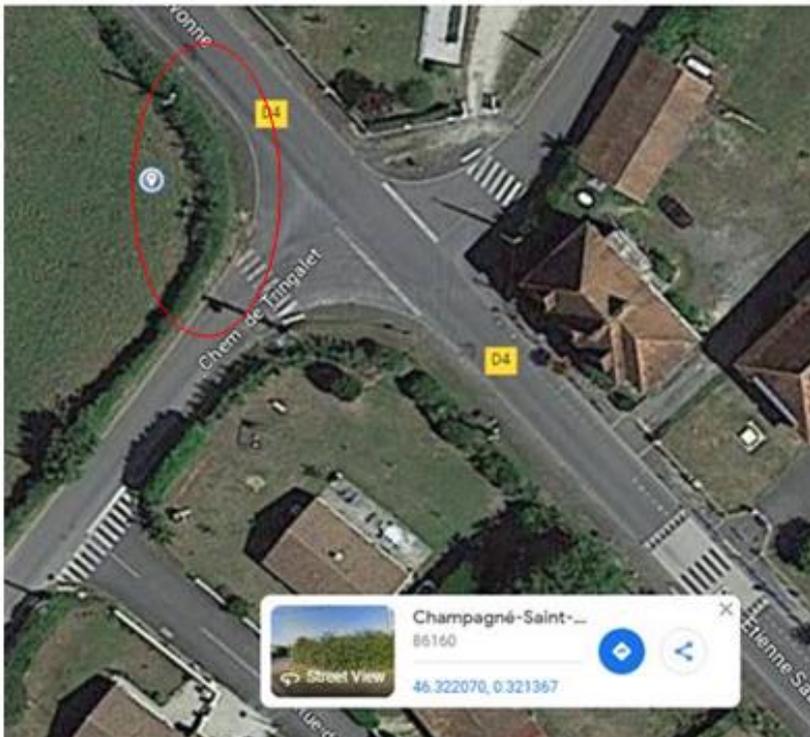
Début du ferrailage : S24

1<sup>er</sup> coulage : 27/06

**Lot machines :** 1<sup>ère</sup> livraison le 04/09

Nous allons effectuer l'élagage à partir de S33 (mi-août) sur la départemental et la voie communale.

Est-ce que vous pouvez me dire si le talus et la haie vous appartiennent ? et si ce n'est pas le cas, le nom de l'exploitant ?



Merci d'avance,  
Bonne journée,  
Cordialement, Baptiste VOINEAU »

- Prochaine réunion de chantier le 21/06/2023 à 14h

Monsieur VOINEAU par un mail rectifie ce qui est écrit sur le compte-rendu :

*« Je me suis mal exprimé pardon, pour moi c'est terminé car à l'heure actuelle les convois peuvent passer. Nous avons bien noté d'aller jusqu'à l'accès de E1 et aussi de reprendre les 30m avant le parking. Nous n'avons pas pu le faire à la suite en terme de planning. Les travaux seront réalisés du 19/06 au 21/06.*

*C'est noté pour moi le 21/06 à 14h00 sur chantier.*

*Cordialement, Baptiste VOINEAU »*

#### 4.1.2. *Projet éolien du Tierfour – P&T Technologies*

RAS

#### 4.1.3. *Projet éolien EDF Renouvelables*

Réunion le 26 juin 2023 à 14h avec Monsieur BLANCHARD.

#### 4.1.4. *Projet éolien Sud Vienne*

RAS

### **4.2. Projets agri voltaïque à Champagné-Saint-Hilaire (86160)**

#### 4.2.1. *Projet agri voltaïque VALECO*

Voir présentation ci-dessus au point 2.

#### 4.2.2. *Projet agri solaire NEOEN à proximité du lieu-dit « Château Ringuet »*

Voir présentation ci-dessus au point 3.

### **4.3. Autres projets à Champagné-Saint-Hilaire (86160)**

#### 4.3.1. *Poste source et Réseaux Enertrag*

RAS

#### 4.3.2. *Réseaux SRD*

L'entreprise Contamine sous les ordres de SRD a repris le chemin de terre qui était endommagé entre Bois Brunet et le poste de livraison de Camp Briançon.

## **5. Point distributeur de pizza « Just Queen » – Monsieur NERON**

Nous avons reçu lors du conseil municipal du 29 mars 2023 Monsieur NERON de l'entreprise « Just Queen » pour l'installation d'un distributeur de pizza.

Il n'était, à ce moment-là, pas urgent de décider puisque nous n'avions pas encore de proposition de reprises de la boulangerie-pâtisserie et du restaurant.

Pour rappel, présentation de Monsieur NERON le 29 mars 2023 :

*« Le projet est porté par le pôle Mentor dont dépend la société API TECH. Le porteur fait également de la baguette en distributeur. Un atelier est en construction sur la zone Auchan Sud pour réaliser les pizzas. Le produit est ensuite commercialisé sous la forme d'un appareil de distribution qui peut être couplé avec un*

distributeur de boissons. Les commandes sont prises sur une application smart phone. L'entreprise souhaite travailler avec les municipalités. Une franchise annuelle de 1800 € est reversée à la commune, et est revalorisée selon l'indice des loyers. Le raccordement électrique nécessaire est totalement financé par l'entreprise.

La demande de Monsieur NERON est surtout de trouver un emplacement sécurisé. Les machines sont réapprovisionnées tous les jours en fonction des commandes.

Le bail est fait pour 2 ans reconductible 1 an.

L'atelier est prévu en ouverture en septembre 2023, les baux d'installation des distributeurs permettent de déclencher la fabrication des distributeurs. »

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal décident de refuser de mise en place d'un distributeur de pizza par Monsieur NERON de l'entreprise JustQueen sur la commune de Champagné-Saint-Hilaire.

Par les votes suivants :

Pour	Contre	Abstention
M. <i>Éric INGWILLER</i>	M. <i>Gilles BOSSEBOEUF</i> M. <i>Jacky DIDIER</i> Mme <i>Nathalie FRANCOIS DIT SORTON</i> M. <i>Olivier PIN</i> M <i>Hugo ROUSSEL</i> Mme <i>Sylvie BAZILLE</i> Mme <i>Gladys SIRE</i> M. <i>Thomas LHOMMEAU</i> M. <i>Vincent BONNIN</i> M. <i>Vincent COISCAUD</i>	

## **6. On Tower : pylône pour l'antenne Free – proposition d'achat**

Ci-dessous un mail reçu d'Anne CAPRIOTTI de l'entreprise CELLNEX (OnTower) le 13 juin 2023.

« Bonjour,

Comme évoqué par téléphone à Mr Le Maire, je vous transmets le croquis de l'emplacement à acquérir avec ses servitudes.

N'hésitez pas à revenir vers moi pour d'éventuelles modifications.

Comme convenu et après réunion avec ma Direction, en contrepartie de la cession de la Micro-Parcelle susvisée d'une surface à définir ensemble à prendre de part et d'autre de l'infrastructure de téléphonie mobile d'environ 80 m2, nous vous proposons une nouvelle offre de Trente-Huit Mille Euros (38 000,00 Euros Nets) Nets Vendeur. Le prix sera payé en une seule fois lors de la signature de l'acte authentique devant notaire. L'accès à la parcelle (passage) et l'alimentation des équipements (adduction électrique), s'effectueront en établissant une servitude de passage et une servitude de tréfonds (qui seront documentée par notre Géomètre Expert).

Cette opération vous permettrait donc de vous prémunir contre une perte de vos loyers dans l'hypothèse d'un démantèlement.

Nous prendrions donc à notre charge la totalité des frais de transaction, incluant notamment :

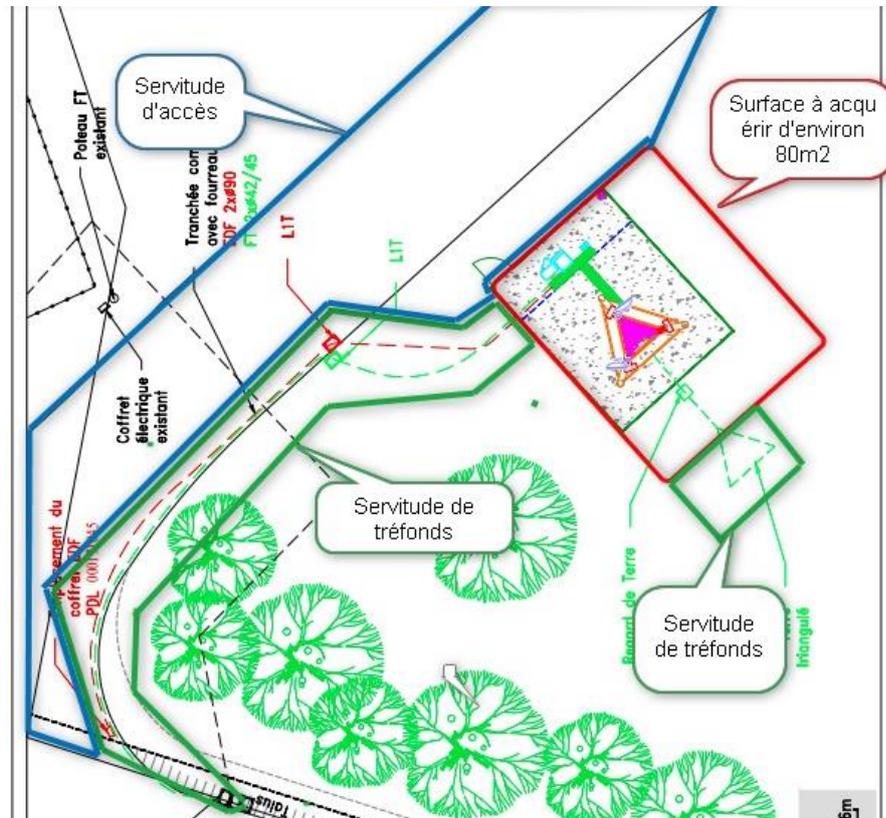
- les honoraires du géomètre-expert qui procèdera à la division parcellaire ;
- les émoluments du notaire ;
- les droits d'enregistrement

L'entretien et la sécurité de nos sites sont au cœur des préoccupations de On Tower France. Nous pouvons donc vous assurer que nos équipes continueront à y apporter une attention toute particulière.

Cette nouvelle offre est valable jusqu'au 28/06/2023.

Dans l'attente de votre retour, je reste à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Bien cordialement, Anne CAPRIOTTI. »



Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal décident par 10 voix pour, 1 voix contre :

- D'autoriser Monsieur le Maire à accepter l'offre de 38 000€ Net Vendeur de CELLNEX en contrepartie de la cession de la Micro-Parcelle AC 339 à susvisée d'une surface (à définir) à prendre de part et d'autre de l'infrastructure de téléphonie mobile d'environ 80 m<sup>2</sup> conformément aux éléments indiqués dans le mail de Madame CAPRIOTTI ci-dessus.
- De signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Par les votes suivants :

Pour	Contre	Abstention
<i>M. Gilles BOSSEBOEUF</i> <i>M. Jacky DIDIER</i> <i>Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON</i> <i>M. Olivier PIN</i> <i>Mme Sylvie BAZILLE</i> <i>Mme Gladys SIRE</i> <i>M. Thomas LHOMMEAU</i> <i>M. Vincent BONNIN</i> <i>M. Vincent COISCAUD</i> <i>M. Éric INGWILLER</i>	<i>M Hugo ROUSSEL</i>	

## 7. Projets, Travaux et Logements

### 7.1. Logements 1 rue Etienne Saby

L'appel d'offre pour le projet situé 1 rue Étienne Saby s'est terminé le 09 juin 2023.

Ci-dessous le courrier de l'architecte Moreau Architecte et Associés pour le retour des ouvertures des plis.

**Objet :** Analyse des offres

Bonjour Mr. le Maire,

A réception des offres :

- Lot 01 Maçonnerie	- 4 entreprises	
- Lot 03 Charpente - Couverture	- 0 entreprise	→ Infructueux
- Lot 03 Menuiseries	- 2 entreprises	
- Lot 04 Cloisonnement	- 2 entreprises	
- Lot 05 Chape fluide	- 0 entreprise	→ Infructueux
- Lot 06 Peinture	- 5 entreprises	
- Lot 07 Electricité	- 1 entreprise	
- Lot 08 Plomberie	- 2 entreprises	

Donc 2 lots infructueux à relancer..

2 lots sont infructueux (Lot 2 : Charpente/Couverture ; Lot 5 : Chape fluide)  
Monsieur MOREAU a relancé des entreprises pour répondre à ces lots.

Nous avons eu une réunion le 20 juin 2023 pour analyser les différentes demandes des entreprises ayant répondu à l'appel d'offre. Étaient présents : Monsieur le Maire, les adjoints Jacky DIDIER et Oliver PIN, M. MOREAU du cabinet d'architectes, Mme PETIOT d'Énergies Vienne et M. PALARD du bureau d'étude PB FLUIDES.

Madame Mélanie PETIOT validera la conformité sur les CEE et la possibilité d'augmenter la participation d'Énergies Vienne.

## 7.2. École phase 2

### 7.2.1. Subventions

Nous avons reçu le versement final de la subvention de la Communauté de Commune du Civraisien en Poitou le 23 mai 2023 à savoir 10 500€.

Nous attendons le dernier versement de la subvention DSIL demandé le 12 mai 2023 d'un montant de 21 000€. D'après Madame LANGELLIER de la Sous-Préfecture de Montmorillon, ce versement aura lieu courant de l'été 2023.

### 7.2.2. Factures

Il nous reste 1 facture à payer pour ce projet : le peintre (Empreinte) pour un montant approximatif de 600€. Le budget devrait être suffisant, il ne restera rien sur le budget. A noter que nous avons payé environ 8200€ HT de révision de prix.

## 7.3. Adressage et panneaux de signalisation

Nous recevons les devis des fournisseurs, nous choisirons le moins disant. L'ensemble des adresses sont validées et nous serons prêts en septembre. Un courrier sera adressé à chaque habitant qui n'ont pas de numérotation actuellement.

Après cette commande, nous demanderons des devis pour le reste du projet qui est des panneaux et des éléments pour la sécurité et la signalisation routière. Une réunion a eu lieu avec les agents pour définir le besoin.

Pour rappel, cet investissement est financé en partie par la subvention Activ'3 du Département de la Vienne.

A noter que pour l'adressage, nous avons activé le logiciel « Base Adresse Locale » via le lien suivant : <https://mes-adresses.data.gouv.fr/bal/6304668aae3923a0003366ac/0dn5xIK9jqAsaPUkEef4>

#### **7.4.Maison 2 et 2bis rue du Presbytère**

Les locataires sont arrivés depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, nous avons eu des soucis pour le raccordement Internet pour le logement 2 bis.

##### *7.4.1.Subventions*

Nous avons reçu le versement final de la subvention de la Communauté de Commune du Civraisien en Poitou le 23 mai 2023 à savoir 7 000€.

Nous attendons le dernier versement de la subvention DSIL demandé le 12 mai 2023 d'un montant de 55 905.50€. D'après Madame LANGELLIER de la Sous-Préfecture de Montmorillon, ce versement aura lieu courant de l'été 2023.

#### **7.5.Zone des Tilleuls – Projet Âges&Vie (fouilles)**

- Nous avons reçu le 05 juin 2023, un courrier de l'entreprise Âges&Vie qui nous informe de leur actualité.

**Objet** : *Actualités Ages & Vie*

Monsieur le Maire,

Je tiens aujourd'hui à vous écrire pour vous informer du changement récent opéré dans notre organisation opérationnelle.

Après 15 années à la tête d'Ages & Vie, Nicolas Perrette, Thierry Morel et Simon Vouillot, qui en sont les fondateurs, passent la main et nous confient la poursuite de la mission qui les a animés depuis l'ouverture de la 1<sup>ère</sup> maison en 2008.

En ce mois de mai 2023, je reprends donc officiellement la présidence d'Ages & Vie après une collaboration d'environ 3 ans avec les fondateurs. Cette période de transmission m'a permis d'apprendre ce qui fait l'identité d'Ages & Vie, sa raison d'être et ses valeurs. Convaincu de l'intérêt du modèle Ages & Vie pour nos aînés, je veillerai à ce nous soyons fidèles à ses engagements et ses spécificités. Un nouveau directeur général me rejoindra d'ici quelque temps pour assurer le pilotage opérationnel de l'entreprise au côté des équipes. Les fondateurs resteront par ailleurs impliqués puisqu'ils sont membres du Comité Stratégique qui encadre les grandes orientations du développement d'Ages & Vie.

Ce début d'année est marqué par un autre changement : le déménagement de notre siège social. Nous occupons désormais un bâtiment situé au 6 rue des Vallières Nord à Chalezeule, une commune qui se trouve en bordure immédiate de Besançon. Ce nouveau siège, réaménagé à partir d'un bâtiment déjà existant, nous permet de rassembler en un seul lieu toutes nos équipes support, auparavant réparties sur différents sites de la capitale comtoise.

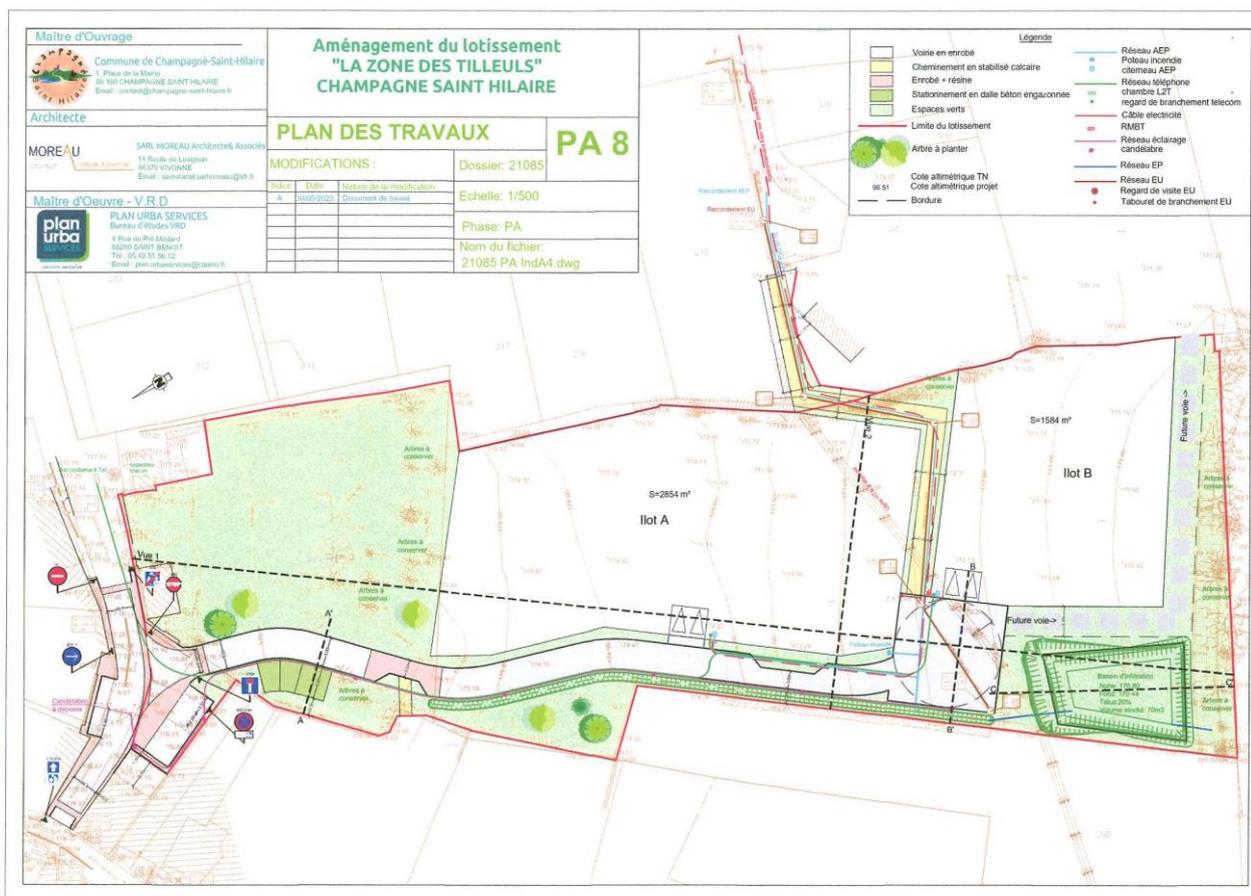
Vous pouvez compter sur mon engagement et celui des équipes Ages & Vie pour continuer à développer avec vous ce dispositif auquel nous croyons et qui permet aux personnes âgées de poursuivre leur vie dans un domicile partagé de proximité, convivial et sécurisé.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations cordiales.

Olivier LÉBOUCHE  
Président

- De plus, nous avons reçu la visite de Monsieur Edouard VEAU le 13 juin 2023 pour l'explication de l'appel d'offre sur les fouilles à effectuer Zone des Tilleuls.
- Le cahier des charges pour l'appel d'offres des fouilles Zone des Tilleuls est en cours de préparation, il sera envoyé surement semaine 26.

- Enfin, ci-dessous vous trouverez le plan proposé par Madame Anne EVEN de Plan Urba Services pour la zone des Tilleuls :



Une rencontre aura lieu avec Plan Urba Service et Habitat de la Vienne le lundi 3 juillet 2023.

« Monsieur le Maire, Madame,

Suite à notre échange téléphonique de ce jour, je vous confirme que la rencontre a été arrêtée le lundi 3 juillet prochain, à 14h, en Mairie de CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE.

Monsieur AVELINE, Directeur Général, indisponible, sera représenté par Monsieur COUSIN, Directeur de l'Offre Nouvelle.

Bien entendu, je demeure à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, Madame, mes sincères salutations.

Nathalie CIRILLO »

## 7.6. Cimetière

Les données dans le logiciel EBENE sont renseignées :

- Carré A : 100%
- Carré B : 100%
- Carré C : 100%
- Carré D : 9 lignes sont faites sur 17, soit 53%

Lorsque tout sera renseigné (objectif : fin du 2<sup>ème</sup> trimestre) dans le logiciel, nous referons une procédure pour les concessions qui nous paraissent abandonnées.

### **7.7.Maison 1 route de Couhé**

RAS

### **7.8.Maison 1 route de Sommières**

RAS

### **7.9.Maison 1 route d'Anché**

Monsieur le Maire doit signer l'acte d'achat de cette maison dangereuse située au 1 route d'Anché chez Maître FAVREAU le 29 juin 2023.

Nous avons déposé une demande DSIL d'un montant de 70 000€ pour la démolition et l'aménagement du carrefour route d'Anché / route de Couhé.

Pour rappel, nous attendons aussi l'accord pour la subvention « Amende de Police » du Département de la Vienne.

### **7.10. Boulangerie-Pâtisserie et restaurant**

#### *7.10.1. Boulangerie-Pâtisserie*

La boulangerie-pâtisserie La Fournée Lezénienne a ouvert le vendredi 09 juin 2023 au 10 rue Étienne Saby. La signature du bail devrait se faire avant fin juin.

#### *7.10.2. Restaurant*

Monsieur Gil Maes et sa compagne ont rencontré M Olivier Benoist.

### **7.11. École André Léo : rentrée 2023**

Le dernier compte rendu de l'école André LÉO de Champagné-Saint-Hilaire pour l'année 2022/2023 s'est tenu le 08 juin 2023.

Il ressort de cette réunion :

- Effectifs : 15 élèves en PS, 8 élèves en MS (dont 1 arrivée), 11 élèves en GS, 12 élèves en CP, 11 élèves en CE1, 16 élèves en CE2, 4 élèves en CM (dont 1 arrivée), 15 élèves en CM (dont 2 arrivées) et 6 élèves à l'ITEP.  
Il y a un total de **98 élèves inscrits** pour l'année 2023/2024.  
Il n'y aura pas de classe TPE l'année 2023/2024
- Enseignants :
  - Mme Céline BARDET pour les PS/MS – 23 élèves
  - Mme Magalie CHAIGNEAU pour les GS/CP – 23 élèves
  - Mme Catherine GLIZE pour les CE1/CE2 – 28 élèves
  - Mme Sandrine CHAMBARD pour les CM1/CM2 – 19 élèves
  - M. Yohann GIRAULT, Mme Fabienne BIRAUD (éducatrice) et Mme Magalie LUCQUIAUD (AESH) pour la classe CLEEO
- ATSEM et personnel municipal :
  - Mme Marie SAULNIER : Temps classe PS/MS + garderie (matin et soir)
  - Mme Léna LEGOUZIGOU : apprentie en 2<sup>ème</sup> année classe PS/MS
  - Mme Béatrice VACHER : gestion cantine + soutien garderie
  - Mme Marylène CAVEL : entretien école + surveillance pause méridienne
  - Aide cantine et aide GS/CP : En attente de décision de la part de Monsieur le Maire

- **Projet de l'année scolaire 2023/2024 : Dispositif « école dehors »**

C'est un concept pédagogique dans lequel l'enseignement a lieu régulièrement dans l'espace naturel et culturel autour de l'école. Cela permet aux élèves d'explorer le monde extérieur en développant leur créativité, leur curiosité et leur compréhension de l'environnement qui les entoure.

Ce projet pourrait rentrer dans le dispositif « Notre école faisons la ensemble » afin d'obtenir des fonds pour investir dans du matériel, des livres ; etc.

### **7.12. Voirie**

Les travaux de réfection de voirie communale décidés par le conseil municipal ont été réalisés sur les routes de la Grande Grange, du Bouchaud et la première tranche de la Fontenille entre le village et la RD13. Les réceptions de travaux se feront à la fin de l'ensemble de travaux financés par la CCCP avec les entreprises STPR et LABBE TP.

Il reste une tranche mitoyenne avec Valence en Poitou qui sera prochainement réalisée avec l'entreprise BELLIN et dont nos agents communaux ont réalisé les dérasements nous incombant.

Nous soumettrons prochainement un complément d'entretien fait en régie avec le matériel de la CCCP ainsi que les bouchages de nids de poule réalisés par nos agents.

### **7.13. Divers**

RAS

## **8. Personnel**

### **8.1. Prolongation de contrat d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 1<sup>er</sup> juillet au 21 juillet 2023 inclus**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment en son article L.332-23 alinéa 1° ;

Considérant l'accroissement temporaire d'activité actuel ;

Monsieur le Maire propose de prolonger un actuel agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 21 jours allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 21 juillet 2023.

Cet agent assurera des fonctions d'agent administratif et chargée d'accueil à temps complet (maximum 35h/semaine). Il devra justifier d'une expérience liée aux logiciels informatiques. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à prolonger un actuel agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 21 jours allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 21 juillet 2023 inclus sous les conditions présentées ci-dessus.
- De signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **8.2. Candidature pour un contrat d'apprentissage en CAP Petite Enfance**

Nous avons reçu le 13 juin une demande de Flavéna DIJOUX pour effectuer un contrat d'apprentissage en CAP Petite Enfance à la rentrée 2023.

Elle serait en formation à la MFR de Gençay et à contretemps de Léna LEGOUEZIGOU.

Elle est née le 02/06/2008, c'est-à-dire qu'elle aura toujours moins de 18ans pendant l'intégralité de sa formation.

A savoir que la rémunération sera de 27% du smic (471,74 € brut) la première année et 39% du smic (**681,41 € brut**) la dernière année de CAP. Ce qui ferait un surplus sur le budget de :

- Année 2023 : environ 2 000€
- Année 2024 : environ 6 500€
- Année 2025 : environ 5 500€

Nous demandons au Centre de Gestion si une tutrice peut avoir deux apprentis. D'autre part, il faudra demander au CNFPT son accord pour qu'il prenne en charge les frais de scolarité de la MFR.

Information après le conseil : il faut rajouter à ces frais, les frais de scolarité de la MFR car il fallait faire une demande avant mars 2023 donc il ne sera pas possible de prendre une deuxième personne en CAP Petite Enfance.

### **8.3. Demande d'un adjoint administratif pour passer à 80% de temps de travail**

Par un courrier du lundi 19 juin 2023, une adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe, stagiaire de la fonction publique depuis le 1<sup>er</sup> février 2023 et en contrat à la mairie de Champagné-Saint-Hilaire depuis le 14 décembre 2020, demande une réduction de ses horaires de travail.

En effet, actuellement en congés maternité jusqu'au 23 juillet 2023 inclus, elle souhaite travailler à temps partiel à hauteur de 80% à partir du 24 juillet 2023. Sa demande initiale est de 6 mois qui est renouvelable. Cette diminution du temps de travail, permettra à l'adjointe administrative de travailler 28h/semaine au lieu de 35h/semaine à compter du 24 juillet 2023.

Ceci est de droit et valable pour une période comprise entre 6 mois et un an renouvelable pour la même durée dans la limite des 3 ans de l'enfant.

## **9. Demande de subvention : Association André LÉO**

Nous avons reçu le 28 avril 2023, une demande de subvention de la part de Jean Louis DURAND, Président de l'Association André Léo pour 2023.

Il nous a transmis une demande Cerfa qui a été transféré aux conseillers le 16 juin 2023.

L'objectif de cette demande est de pouvoir mettre en œuvre la nouvelle édition de l'essai d'André Léo « *La Femme et les Mœurs* ».

A ce jour, le prix de vente de l'ouvrage est inconnu mais compte tenu de la taille du volume prévue, un budget prévisionnel est proposé pour l'acquisition de 200 exemplaires :

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>			<b>RESSOURCES DIRECTES</b>		
80 - Achats		2150	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		600
Achats matières et fournitures		2000	73 - Concours publics		
Autres fournitures		150	74 - Subventions d'exploitation <sup>2</sup>		1500
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
81 - Services extérieurs		150			
Locations					
Entretien et réparation					
Assurance		150	Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation					
82 - Autres services extérieurs		200	Conseil-s Départemental (aux) :		500
Rémunérations intermédiaires et honoraires					
Publicité, publication		200			
Déplacements, missions			Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		1000
Services bancaires, autres					
83 - Impôts et taxes		0			
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes			Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
84 - Charges de personnel		0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales			Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées (fondation)		
85 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		400
			756. Cotisations		400
			758. Dons manuels - Mécénat		
86 - Charges financières			76 - Produits financiers		
87 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
88 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
89 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
<b>CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES AU PROJET</b>			<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET</b>		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
<b>TOTAL DES CHARGES HORS CVN</b>		<b>2500</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS HORS CVN</b>		<b>2500</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)<sup>7</sup></b>					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		0	87 - Contributions volontaires en nature		0
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole			875 - Bénévolat		
<b>TOTAL DONT CVN</b>		<b>2500</b>	<b>TOTAL DONT CVN</b>		<b>2500</b>
La subvention sollicitée de 300 € , objet de la présente demande représente 12 % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.					

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.  
<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.  
<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

Décembre 2022 - Page 7 sur 10

Monsieur Jean Louis DURAND, Président de l'Association André Léo demande une subvention d'un montant de 300€, soit 12% d'un montant total du projet (2500€).

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal décident par 4 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions :

- D'autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention de 300€ à l'Association André Léo, présidée par Jean Louis DURAND
- De signer tous les documents relatifs à cette demande.

Par les votes suivants :

Pour	Contre	Abstention
Gilles BOSSEBEOUF	Hugo ROUSSEL	Gladys SIRE

<i>Jacky DIDIER</i> <i>Nathalie FRANCOIS DIT</i> <i>SORTON</i> <i>Olivier PIN</i>		Vincent BONNIN Thomas LHOMMEAU Eric INGWILLER Sylvie BAZILLE Vincent COISCAUD
--	--	---

## **10. Divers**

### **10.1. Résultat des comptages et mesures de vitesse RD4**

Nous avons reçu le 30 mai 2023 le résultat des comptages et mesures de vitesse sur la RD4 côté Sommières du Clain. Ces informations ont été envoyés aux conseillers le 13 juin 2023.

Ci-dessous le mail de Monsieur Didier STRUY, contrôleur de secteur au Département de la Vienne qui nous analyse les différents résultats :

« Bonjour,

*Veillez trouver ci-joint les tableaux des comptages et des mesures de vitesse réalisés sur la RD4, coté Sommières du Clain, du 15 au 21 mai 2023.*

*Les résultats sont satisfaisants, sachant que pour les mesures réalisées en agglomération, la catégorie de véhicules située entre 50 et 60 km/h n'est pas considérée en excès de vitesse, le compteur ne faisant pas la différence entre les véhicules à 51 km/h et ceux à 59km/h, les excès sont comptabilisés au-delà de 60km/h.*

*Il en est de même pour la partie hors agglomération, le compteur ne faisant pas la différence entre les véhicules à 81 km/h et ceux à 89km/h, les excès sont comptabilisés au-delà de 90km/h.*

*Ce qui donne d'après la synthèse des tableaux, au PR 49+720, face au garage, dans le sens Vivonne/Sommières du Clain, 6,7% de VL et 4% de PL en excès et 1,2% de VL et 0,7% de PL en excès dans l'autre sens.*

*Pour le PR 50+000 au droit du stade, dans le sens Vivonne/Sommières du Clain, 4,7% de VL et 2,5 % de PL en excès et 0,7% de VL et 0% de PL en excès dans l'autre sens.*

*Je reste à votre disposition pour toute autre explication sur ces mesures.*

*Bonne réception,*

*Cordialement, Didier STRUY »*

### **10.2. Passage à gué à La Baudonnière / La Millière**

Ci-dessous la réponse du service juridique du Département de la Vienne concernant le courrier de Monsieur GAVARD sur son droit de réponse.

« Bonjour,

*Je te remercie pour l'information.*

*J'ai écrit à l'avocat pour l'informer de la situation et connaître la procédure à suivre pour recouvrer les dépens auxquels M. Gavard a été condamné.*

*Concernant les installations encore en place, il s'agit d'une application pure et simple du droit de propriété. L'alignement ayant été approuvé par le Tribunal, tout ce qui est en dehors de la limite de propriété de M. Gavard est soit sur la propriété du Département concernant la voirie, soit sur la propriété de la commune concernant l'accès à la rivière. A partir de là, il faut fonctionner comme dans un cas classique d'installation sauvage sur la propriété d'une collectivité. Soit on enjoint effectivement la personne de retirer ses installations. Soit on fait intervenir les forces de l'ordre si elle ne le fait pas. Mais selon moi, le plus simple et le plus rapide étant donné le type d'installations est encore de les retirer soi-même (après lui avoir gentiment demandé malgré tout).*

*Concernant le Maire, ce dernier n'a pas à s'inquiéter, M. Gavard a perdu tout droit de recours contre la décision du Tribunal et n'est plus dans son droit en laissant ces installations en place.*

*Restant disponible »*

Monsieur SIRONNEAU a envoyé un mail pour l'enlèvement des barrières le 15 juin 2023 que vous trouverez ci-dessous :

*« Bonsoir Monsieur le Maire,*

*Je vous confirme que les installations laissées par M GAVARD ont été déposées.*

*Bonne soirée  
Cordialement*

*Xavier SIRONNEAU »*



Vendredi 16 juin 2023, le barrage a été reconstitué certainement par le propriétaire. Voir les photos ci-dessous:



Une suite sera donnée à cette situation.

### **10.3. Achat cuisinière – Le Merveilleux Noël**

Le 12 juin 2023, nous avons reçu un mail de Madame Anne-Marie CHAMBON de l'association Le Merveilleux Noël pour nous informer que l'association fera un don d'une cuisinière électrique. Ce mail a été transféré aux conseillers ainsi qu'aux associations le 14 juin 2023.

En effet, Madame CHAMBON indique dans son mail que les membres de l'association occupent la petite salle des fêtes afin d'animer leurs activités diverses. Ils se sont rendus compte récemment que la gazinière actuelle était vétuste. Ils ont donc pris la décision à l'unanimité d'offrir une nouvelle cuisinière d'une valeur de 569€ afin de participer à compléter l'installation du local.

Monsieur le Maire fera un courrier pour remercier l'association pour ce don.

Quelques aménagements seront nécessaires pour éviter que des objets inflammables soient déposés sur la cuisinière.

#### 10.4. Ligne de trésorerie

Courant avril 2023, nous avons débloqué 70 000€ de la ligne de trésorerie en cours.

A la date du 16 juin 2023, nous avons reçu des recettes diverses (subvention TNE, FCTVA, etc) ce qui nous permet de rembourser cette avance de trésorerie.

Le remboursement aura lieu courant semaine 25 de l'année 2023.

#### 10.5. Portail cartographique EnR

Le 16 juin 2023 a eu lieu un Webinaire concernant la Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Il avait pour but de présenter le portail de cartographie permettant de visualiser et d'analyser les divers enjeux des territoires à prendre en compte dans le développement des énergies renouvelables. Il permettra d'appuyer les communes dans l'identification de zones potentiellement propices à l'implantation d'énergies renouvelables sur leur territoire, notamment pour définir les zones d'accélération prévues par l'article 15 de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Voici le lien pour accéder à ce portail cartographique : <https://macarte.ign.fr/carte/W3Cf8x/Portail-Cartographique-EnR>

Pour l'instant, les informations ne sont pas renseignées sur le site concernant Champagné-Saint-Hilaire.

Le site d'expertises-territoires.fr a mis en place une plateforme pour le partage d'expérience. Il nécessite une inscription pour pouvoir y accéder.

### Vous rejoignez le mouvement



Trouver rapidement des réponses à vos questions



Mutualisez les apprentissages et les retours d'expérience



Inspirez-vous des bonnes pratiques et formez-vous en continu sur vos domaines



Co-construisez-vous des solutions avec des experts des territoires



**Vous êtes un élu.**  
**Vous êtes un agent de collectivité, de l'état.**  
**Vous êtes un expert.**  
**Vous êtes une entreprise.**  
**Vous êtes de la société civile.**

Coopérez, partagez vos expériences, co-construisez les expertises d'aujourd'hui et de demain.

Je me connecte
Je m'inscris



Un second Webinaire aura lieu mi-juillet pour un premier retour d'expérience.

## 10.6. Subvention pour la diffusion « Les Sympa'tifs partent en live » le 10 août 2023

Ci-dessous le courrier de Monsieur Jean-Olivier GEOFFROY et Madame Lydie NOIRALD du Conseil Départemental de la Vienne qui nous accorde une subvention de 660€ pour la diffusion culturelle du spectacle « les Sympa'tifs partent en live » lors du marché du 10 août 2023 à Champagné-Saint-Hilaire.

Monsieur le Maire,

Le Conseil Départemental a examiné, au cours de la réunion de la Commission Permanente de ce jour, la demande de subvention que vous avez déposée pour la diffusion culturelle du spectacle Les Sympa'tifs partent en live présenté par Agrifête/AGProd le 10 août 2023 à Champagné-saint-Hilaire.

Nous avons le plaisir de vous informer qu'il a été décidé de vous attribuer, à cette occasion, une subvention d'un montant de 660 €.

Nous tenions à vous en faire part sans plus tarder,

Et vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération la meilleure.

*Jean Geoffroy*

## 11. Agenda

Mercredi 21 juin 2023	à 14h00	Réunion de chantier Energie Team
Jeudi 22 juin 2023	à 9h00	Rédaction du CCTP pour les fouilles Zone des Tilleuls
Lundi 26 juin 2023	à 14h00	Rendez-vous avec M. BLANCHARD pour le projet éolien EDF Renouvelables
Mardi 27 juin 2023	à 10h30	Rendez-vous avec Jacky LIEGE (NR CP) pour les différents projets à Champagné-Saint-Hilaire dont la boulangerie
Jeudi 29 juin 2023	Matinée	Rencontre de territoire des bibliothécaires dans la Salle du conseil avec la BDV
Jeudi 29 juin 2023	à 15h00	Signature chez Maître FAVREAU de l'acquisition de la maison GARNAULT 1 route d'Anché
Lundi 3 juillet 2023	à 14h00	Rencontre avec Habitat de la Vienne et Plan Urba Services pour la Zone des Tilleuls
Lundi 3 juillet 2023	à 20h00	Réunion bénévoles Marché des Arts et Gourmandises du 10 août 2023
Mardi 4 juillet 2023	à 9h00	Réunion commission CCAS
Mardi 4 juillet 2023	à 15h00	Rencontre avec Mille Bulles

## 12. Fêtes et événements

### 12.1. Calendrier

Vendredi 30 juin 2023		Fête de l'école à l'école
Samedi 1 <sup>er</sup> juillet 2023		Passage de la RandoRun à Champagné-Saint-Hilaire
Dimanche 2 juillet 2023	à 8h45 et toute la journée	Randonnée pédestre, pique-nique ou repas à la guinguette des Fougères et animations avec Croque-Notes
Mercredi 5 juillet 2023	à 10h00	Rendez-vous avec Madame PLACA
Mercredi 5 juillet 2023	à 20h00	Prochain conseil municipal
Jeudi 10 août 2023	à partir de 16h	Marché des Arts et Gourmandises avec animation par Le Petit Limonaire et Les Sympa'tifs
Dimanche 13 août 2023	à 11h	Commémoration de la bataille du 13 août 1944
Samedi 19 août 2023	Toute la journée	Les 3 fontaines en fête avec vide-grenier, fête foraine, restauration et concerts avec Théo (The Voice Kids) et Rub'x

### 12.2. Marché hebdomadaire (tous les vendredis à partir de 16h sur la place du 13 août)

**Nouveau sur le marché :** La *Ferme Lanatural Maraichage* propose de retirer des paniers de légumes dans le cadre du marché hebdomadaire du vendredi de 17h à 19h. Pour cela, il faut commander du lundi 18h au jeudi 23h via le lien suivant : <http://app.cagette.net/group/17521>

PLANNING DES RESPONSABLES DES VENDREDIS :		
Date	Responsable 1	Responsable 2
<i>Vendredi 23 juin</i>	Hugo ROUSSEL	
<i>Vendredi 30 juin</i>	Gilles BOSSEBOEUF	
<i>Vendredi 07 juillet</i>	Nathalie FRANCOIS DIT SORTON	
<i>Vendredi 14 juillet</i>	Vincent COISCAUD	
<i>Vendredi 21 juillet</i>	Hugo ROUSSEL	
<i>Vendredi 28 juillet</i>	Sylvie BAZILLE	
<i>Vendredi 4 août</i>	Gilles BOSSEBOEUF	
<i>Vendredi 11 août</i>	Sylvie BAZILLE	
<i>Vendredi 18 août</i>	Vincent BONNIN	

### 12.3. Bibliothèque

Les horaires pendant l'été sont les suivants :

- Juillet : Jours et horaires identiques sauf fermeture le samedi 15 juillet 2023
- Août : Ouverture seulement les samedis aux heures habituelles

Jeudi 29 juin 2023	de 17h15 à 18h15	Atelier « petit bricolage » proposé par Béatrice (enfants de plus de 8ans)
Mercredi 5 juillet 2023		Animation « jeux de société » proposé par Marie (enfants de plus de 4 ans)
Samedi 16 septembre 2023		Vernissage de l'exposition de peinture « petit patrimoine

		bâti et naturel » et dessins d'enfants sur ce thème
Jeudi 28 septembre 2023		Atelier « fabrication d'un jeu de société » proposé par Béatrice

### **13. Tour de table**

*Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON : des affiches et des flyers pour la randonnée sont à distribuer.*

*La séance est levée à 23h.*

### **Ont été prises les délibérations suivantes :**

N° 77/2023 : Point distributeur de pizza « Just Queen » – Monsieur NERON

N° 78/2023 : On Tower, pylône pour l'antenne Free – proposition d'achat

N° 79/2023 : Prolongation agent contractuel du 1er juillet 2023 au 21 juillet 2023

N° 80/2023 : Demande de subvention - Association André LÉO

### **Signatures**

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
BOSSEBOEUF	Gilles	Maire	
PIN	Olivier	Secrétaire de séance	